Importations de produits d'origine animale, produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

1994/0141(CNS) - 10/06/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à définir les modalités d'établissement par la Commission, à titre provisoire et dans l'attente de listes communautaires définitives, de listes provisoires des établissements des pays tiers dont les Etats membres sont autorisés à importer certains produits d'origine animale (ex: viandes de volailles fraîches, produits à base de viande, viandes de gibier sauvage, lait cru et traité thermiquement, produits à base de lait), produits de la pêche et mollusques bivalves vivants.